

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 novembre 2009 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjoints ; Mme ADMARD, M. BRUYERE, M. FOURETS, M. FOURNEL, Mme FOURNIER, Mme GOUYET, M. GRANGER, Mme JACOB, M. MONDON, Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, Mlle RICHARD, M. ROUCHON B., M. SABATIER, Mme SOUBEYRAN, Mme TARDY, M. VEROT.

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL et JOURDAT.

Absents :

M. MILLEVILLE qui avait donné pouvoir à M. FRANÇON.

M. FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2009

M. GRANGER fait remarquer, concernant le point N°3 de l'ordre du jour, qu'il avait demandé un exemplaire des documents relatifs à l'analyse financière. Il demande que cela soit ajouté au compte-rendu. Suite à la réception de ces documents, M. GRANGER demande à recevoir un exemplaire en couleur, afin de faciliter la lecture des graphiques.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 2 octobre 2009.

2 – DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la réunion du 2 juillet 2009 :

Arrêté 09.199 portant souscription d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'impasse de la Chaize et la récupération des eaux pluviales à intervenir avec la SARL BEMO URBA & INFRA pour un montant de 8 600,00 € HT.

Arrêté 09.205 portant sur l'acceptation de deux chèques de 115,00 € chacun, de l'A.S.S.G. Foot – Chemin Ste Poulette 42 700 Firminy – et de M. et Mme Dominique FRAISSE – 54 avenue de Gaffard 42 500 Le Chambon Feugerolles – à titre de dédommagement, suite à des dégâts causés sur des portes de vestiaires au stade des Penauds lors d'une rencontre de football.

Arrêté 09.210 portant sur la souscription d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2009 auprès du bureau d'études Chanut pour un montant de 7 600,00 € H.T. Ce programme concerne la tranche ferme rue du Marais, lotissement les Hiverts et lotissement les Eversets, les tranches conditionnelles 1 et 2, rue du Midi et lotissement les Hiverts antenne secondaire.

3 – PRÉSENTATION DU PROJET DE PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE À PROXIMITÉ DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DU COMBAU PAR LA SOCIÉTÉ SOLAIRE DIRECT

M. Le Maire informe qu'un projet d'implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques va être présenté par M. Jean-Rémy BRUNET de la société SOLAIRE DIRECT.

M. BRUNET indique que ce projet pourrait être installé sur le terrain d'un particulier, M. MIRAMAND, au village de Bruchères. Il précise que ce projet en est pour l'instant à la phase d'étude.

Après une présentation de sa société, M. BRUNET présente le projet avec son intégration environnementale, les matériels à mettre en place, le bilan carbone (7,4 % des émissions de CO2 de la population st-justaire) et l'autonomie énergétique de ce projet (73 % des foyers de la commune).

Il présente aussi les retombées globales significatives de ce projet : location du terrain, taxe professionnelle, bonification d'électricité par du mécénat d'environ 20 000 € par an (actions culturelles, sociales patrimoniales ou pédagogiques dans les énergies renouvelables), projet collectif, identité territoriale et image de la commune.

M. BRUNET expose ensuite les modalités de mise à disposition du terrain avec un bail d'une période de 40 ans, l'impact sur l'environnement, les technologies utilisées, l'exploitation du site, les investissements prévus, les procédures administratives avec notamment une enquête publique et une modification simple du P.L.U., et enfin le phasage général du projet.

Il précise que le site comprend une surface totale de 8 hectares, et que 3,66 hectares seraient utilisés par l'emplacement des panneaux pour une puissance totale de 4 mégawatts. Il indique enfin que 18 181 panneaux de 1,7 m² seraient installés sur le site.

4 – SUBVENTION 800,00 € ASSOCIATION COMPAGNIE LES BALADINS POUR SPECTACLE ALHAMBRA

M. Le Maire rappelle que la commission Culture avait organisé, avec succès, un spectacle le 24 octobre 2009, proposé par la Compagnie « Les Baladins » du Chambon-Feugerolles pour un coût de 800,00 €, auxquels il convient d'ajouter 183,50 € de location de matériel de sonorisation.

M. Le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge des frais de représentation et d'attribuer une subvention de 983,50 € pour cette prestation.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge des frais de représentation pour un montant de 983,50 € par le versement d'une subvention auprès de la Compagnie « Les Baladins ».

5 – SUBVENTION DE 488,00 € À L'ASSOCIATION COQUELICONTE ET CLAIR DE PLUME POUR QUATRE INTERVENTIONS CONTES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

M. Le Maire informe que la commission Culture organise, depuis la rentrée, des après-midis « Heure du Conte » à la Bibliothèque Municipale les 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2009.

L'association Coqueliconte & Clair de Plume de Saint-Etienne a proposé quatre interventions pour un montant total de 488,00 €.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge des frais de l'association pour les quatre interventions et d'attribuer une subvention de 488,00 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge des frais pour un montant de 488,00 € par le versement d'une subvention auprès de cette association.

6 – SUBVENTION DE 750,00 € À L'ASSOCIATION COMPAGNIE « LES BALADINS » POUR LE SPECTACLE DE NOËL DES ENFANTS DES ÉCOLES INTITULÉ « DU RENARD À LA CIGOGNE »

M. Le Maire informe que la commission Vie Scolaire organisera un spectacle de Noël le vendredi 18 décembre 2009 pour les enfants des écoles.

La Compagnie « Les Baladins » propose un spectacle « Du renard à la cigogne » pour un coût total de 750,00 € en trois prestations le vendredi 18 décembre 2009.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge des frais de représentation et d'attribuer une subvention de 750,00 € pour ces trois représentations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge des frais de représentation pour un montant de 750,00 € par le versement d'une subvention auprès de la Compagnie « Les Baladins ».

7 – TARIFICATION DES TARIFS HORAIRES TRAVAUX EN RÉGIE

M. Le Maire rappelle, qu'au cours de la séance du 10 novembre 2006, le Conseil Municipal avait décidé de fixer les taux horaires pour les travaux d'investissement exécutés en régie au titre de l'exercice 2006.

Il rappelle aussi que les travaux en régie permettent d'enregistrer les immobilisations réalisées directement par le personnel des services techniques pour le compte de la Collectivité. Les immobilisations ainsi créées par la Commune sont comptabilisées à leur coût de production qui correspond au coût d'acquisition des matières consommées, augmenté des charges directes de production.

M. Le Maire indique que la mise en œuvre de ce dispositif présente l'avantage de pouvoir intégrer dans l'assiette du FCTVA une partie des frais engendrés par la production. Les charges de personnel, qui font parties prenantes des travaux en régie, sont quant à elles exclues du fonds. En outre, les travaux en régie permettent de valoriser le travail effectué par les employés communaux.

M. Le Maire précise que, pour déterminer le montant réel des opérations réalisées en régie, il est nécessaire de fixer le tarif horaire des matériels utilisés ainsi que celui du personnel communal qui exécute les travaux.

Il rappelle que les taux horaires pour les travaux d'investissement réalisés, en vigueur au 31 décembre 2008, se déclinent comme suit :

| Désignation | Taux horaire |
|--------------------|--------------|
| Camion | 47,05 € |
| Tracto-pelle | 55,41 € |
| Compresseur | 6,27 € |
| Manitou élévateur | 31,37 € |
| Tracteur Iseki | 18,82 € |
| Tondeuse | 16,73 € |
| Employés communaux | 15,30 € |

M. Le Maire indique qu'il paraît opportun de préciser que les taux horaires dont il s'agit, n'ont pas été réévalués depuis 2006.

Il propose donc une augmentation des tarifs horaires applicables au 1^{er} janvier 2009, comme suit :

| Désignation | Nouveau tarif horaire |
|--------------------|-----------------------|
| Camion | 51,25 € |
| Tracto-pelle | 58,75 € |
| Compresseur | 7,00 € |
| Manitou élévateur | 33,75 € |
| Tracteur Iseki | 20,00 € |
| Tondeuse | 18,00 € |
| Employés communaux | 20,00 € |

M. GRANGER fait remarquer, concernant la revalorisation du coût horaire des employés communaux, que ceux-ci font l'objet d'une augmentation de 23 %.

M. Le Maire précise que ce taux horaire est pratiqué par certaines communes du secteur, et qu'il paraît acceptable.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la revalorisation des tarifs horaires des travaux précédemment indiqués, pour une application rétroactive au 1^{er} janvier 2009.

8 – MODIFICATION ET TARIFICATION RAMASSAGE SCOLAIRE

* M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 mars 2009, il avait été approuvé le nouveau tarif du ramassage scolaire du service 205.02 relatif au transport des enfants des écoles primaires de la commune pour un prix journalier de 95,20 € par jour d'école, et ce à partir du 12 janvier 2009.

M. Le Maire expose qu'il convient de tenir compte pour ce transport de la modification du parcours, puisque le village de Lerbret est desservi depuis la rentrée scolaire, et de la diminution de 4,18 % du tarif journalier lié à l'application de la formule de révision des prix figurant dans les contrats.

Par conséquent, M. Le Maire informe que le nouveau tarif journalier s'élèvera à 93,70 € par jour d'école au lieu de 95,20 €, en tenant compte des deux éléments précités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND** acte du nouveau tarif applicable, à compter de la rentrée 2009-2010 pour le service de transport scolaire 205.02, effectué par les transports JOURDY, sur la base d'un prix journalier de 93,70 €, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer la lettre de commande relative à ces modifications.

* M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 17 octobre 2008, il avait été approuvé les nouveaux tarifs applicables, à compter du 1^{er} septembre 2008, au service de transport scolaire N° 205/03, relatif au transport des élèves scolarisés à Firminy et Le Chambon Feugerolles, au départ de Malmont, ainsi que l'approche de Malmont à St Just, pour le transport des élèves sur Monistrol, à savoir :

- coût journalier de 132,20 € pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- coût journalier de 134,10 € pour le mercredi

M. Le Maire informe que pour la rentrée 2009/2010, l'application de la formule de révision des prix figurant dans le contrat du transporteur conduit à une diminution de 4,18 % du montant journalier.

Par conséquent, M. Le Maire propose donc les nouveaux tarifs comme suit :

- tarif journalier de 126,70 € pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- tarif journalier de 128,50 € pour le mercredi

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** des nouveaux tarifs applicables à compter de la rentrée 2009-2010 sur le service de transport scolaire 203.03 effectué par les transports JOURDY sur la base des tarifs définis précédemment et **AUTORISE** M. Le Maire à signer la lettre de commande relative à ces modifications.

9 – MISE EN PLACE PASS-FONCIER LOTISSEMENT HABITATION INDIVIDUELLE CHAMP DU BREUIL

M. Le Maire expose le dispositif du Pass Foncier qui vise à aider les ménages de condition modeste à acquérir leur première maison individuelle en neutralisant le prix d'acquisition du terrain. Ainsi, le terrain n'est pas acquis par le ménage mais par une personne morale qui s'engage à le revendre au ménage lorsque le remboursement du coût de construction est terminé. Dans ce cadre, le constructeur est autorisé à soumettre au taux réduit de la T.V.A., soit 5,50 % la construction et le terrain.

Il précise que l'acquisition différée du terrain doit faire l'objet d'un bail à construction, dans le cadre de l'aide intitulée Pass Foncier, prévue par la convention conclue entre l'Etat, l'Union d'Economie Sociale pour le Logement et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour mettre en place cela, M. Le Maire précise qu'il est nécessaire que la commune passe une convention avec le C.I.P.L. (Comité Interprofessionnel du Logement de la Haute-Loire) et qu'elle s'engage à verser pour chaque projet concerné une subvention de 3000 € à 4000 €, en fonction du nombre de personnes occupant le logement, soit 3 000 € pour 3 personnes(et moins) et 4 000 € pour 4 personnes (et plus).

M. Le Maire propose enfin de limiter ce dispositif aux lots individuels du lotissement communal du Champ du Breuil.

M. Le Maire informe que ce dispositif étant peu connu et utilisé, l'information est venue d'un potentiel acquéreur d'un lot individuel du lotissement communal. Il précise aussi que Craponne-sur-Arzon est une des rares communes à utiliser ce dispositif à ce jour.

M. SAMUEL précise que la commune de Lavoûte-sur-Loire utilise aussi de dispositif, ainsi que certaines communes de la Loire.

M. Le Maire indique enfin, que l'Etat participerait à hauteur de 1 000,00 € sur chaque subvention.

A la question de Mme GOUYET, M. Le Maire répond que le dispositif n'est malheureusement pas rétroactif pour les ménages ayant déjà contractualisé sur les premiers terrains vendus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion à la charte du Pass Foncier et la limitation de cette participation au lotissement de 5 lots individuels d'habitation du Champ du Breuil, **ACCEPTE** de prévoir une aide communale de 3000 € à 4000 € par ménage accédant, selon le nombre de personnes destinées à occuper le logement et **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires y afférentes.

10 – APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2009

M. Le Maire rappelle que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 novembre dernier pour l'ouverture des plis.

M. Le Maire rappelle que ce marché concerne la réfection des voiries de la Rue du Marais, du Lotissement Les Hivers, de la Rue du Midi et du Lotissement Les Eversets.

Il précise qu'il a été décidé de ne pas réaliser la tranche conditionnelle relative à la fin de la route des Hivers qui est dans un relatif bon état, si ce n'est une reprise de la chaussée à un endroit bien précis.

M. Le Maire précise qu'aux vues de la note relative aux prix et celle relative au mémoire technique, la société PAULET S.A. de Sainte-Sigolène propose la meilleure offre pour un montant total de 217 381 € H.T., auxquels il convient d'enlever la tranche conditionnelle concernant le lotissement Les Hivers (- 7 750,50 € H.T.), soit un total final de 209 630,50 € H.T.

M. GRANGER demande quand doit débiter le chantier.

M. Le Maire répond que celui-ci devrait débiter d'ici la fin de l'année.

Concernant la rue du Marais, M. VEROT demande quelle solution a été retenue pour l'aménagement.

M. Le Maire informe qu'une réunion avec les riverains a été organisée et précise qu'il y aura donc un stationnement alterné avec des ilots, afin de limiter la vitesse. Il précise toutefois qu'un ilot serait supprimé, comme cela avait été évoqué lors de la commission des Travaux

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la proposition de la société PAULET S.A. pour un montant de 209 630,50 € (181 575,50 € en tranche ferme, plus 28 055,00 € en tranche conditionnelle 1).

11 – CONTRAT ASSISTANCE TECHNIQUE ET DÉPANNAGE CHAUFFERIES BÂTIMENTS COMMUNAUX

M. Le Maire rappelle que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 novembre dernier pour l'ouverture des plis.

M. Le Maire indique que cet appel d'offres se décline en 3 lots (Lot 1 : Bâtiments Mairie et sous-stations, Immeuble Gonon ; Lot 2 : appartement route du Fau, Médecine du Travail, appartement Gymnase N°1 ; Lot 3 : Ecoles primaire et maternelle, Eglise Saint-Just, Gymnases N°1 et N°2).

M. Le Maire explique que le lot 2 a été élaboré afin que les artisans puissent participer à l'appel d'offres pour les chaudières murales.

Il informe que pour les lots 1 et 3, l'entreprise E2S est la mieux placée en termes de prix, et que pour le lot 2, l'entreprise BESSON est elle aussi la mieux placée en termes de prix.

M. Le Maire indique qu'il convient d'étudier les références, ainsi que le mémoire technique.

Il précise enfin que la décision est donc reportée dans l'attente des précisions.

12 – AVENANT N°1 MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE POUR EXPLOITATION STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ROCHE-MOULIN ET SURVEILLANCE STATION DE MALMONT ET DES POSTES DE RELÈVEMENT DE LA POMMARDIÈRE ET DU CENTRE AVEC VEOLIA EAU

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 15 septembre 2006, il avait été approuvé le marché de prestations de service pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Roche-Moulin, surveillance des stations d'épuration du Fau-Sarret et de Malmont, et de deux postes de relèvement de la Pommardière et du Centre, sur la base d'un coût annuel de 101 580,00 € H.T, pour une durée de trois ans se terminant le 30 septembre 2009, avec la société VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux.

M. Le Maire expose que, dans le cadre du lot N° 2 du marché CHOLTON relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement –tranche 2 un poste de refoulement des effluents sur la station de Roche Moulin, il a été construit au Sarret, afin de supprimer la station d'épuration du Fau-Le Sarret.

D'autre part, la collectivité a engagé une réflexion sur les modalités futures d'exploitation des ouvrages qui nécessite de disposer de temps pour mener à bien cette étude.

Compte-tenu de la nécessité d'assurer la continuité de l'exploitation des ouvrages dans le souci d'éviter tout préjudice à l'environnement lié à un dysfonctionnement du transport ou des effluents, les prestations correspondantes doivent être assurées par l'exploitant. Il convient donc d'adapter par un avenant les dispositions du marché initial à cette nouvelle situation dans le respect des modalités de l'article 20 du Code des marchés publics.

M. Le Maire propose donc de prendre en compte dans cet avenant la nouvelle installation du poste de refoulement du Sarret, en remplacement de la station du Sarret-Le Fau.

Compte-tenu de la fin des prestations à exécuter par l'exploitant sur la station du Sarret-Le Fau et des nouvelles à assumer sur le poste de refoulement du Sarret, le prix de la rémunération de l'exploitant pour la surveillance de la station de Malmont, et des 3 postes de refoulement est sans changement par rapport aux conditions initiales. Afin d'assurer le fonctionnement continu des ouvrages, il est proposé une durée supplémentaire de 7 mois du marché de prestation de services à compter du 1^{er} octobre 2009.

L'incidence sur le montant prévisionnel du marché est la suivante :

| Montant initial | Montant avenant N°1 | Nouveau montant du marché | Taux d'augmentation |
|-----------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| 304 740.00 € HT | 59 255.00 € HT | 363 995.00 € HT | 19.4% |

Etant donné que le taux d'augmentation dépasse 5% du marché initial, la commission d'appel d'offres s'est donc réunie le 19 novembre dernier pour se prononcer sur cet avenant. Elle a donc émis un avis favorable.

M. Le Maire informe que ce délai supplémentaire permettra une réflexion approfondie sur la suite à donner à ce contrat.

M. VEROT fait remarquer que le contrat précédent est terminé depuis le 30 septembre et que l'avenant aurait pu être voté lors du précédent conseil municipal du 2 octobre dernier.

M. Le Maire répond que le prestataire a tout de même continué le service.

M. GRANGER insiste sur le fait que nous ne sommes plus sous contrat. Il précise que la recommandation des services de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.D.C.C.R.F.) était de faire un autre marché plutôt qu'un avenant à un marché déjà expiré.

M. Le Maire répond qu'un nouveau marché sans consultation n'est pas forcément la meilleure solution. Il reconnaît néanmoins que cela aurait été plus judicieux d'entériner cet avenant lors du précédent conseil municipal, mais précise que la situation va être rétablie ce soir.

M. FOURETS précise que les services de la D.D.C.C.R.F. ont tout de même indiqué qu'il s'agissait seulement d'une question de forme et que cela ne changeait rien à la situation.

Par **25 voix « POUR »** et **2 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant N°1 au marché de prestation de service avec la société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux.

13 – RAPPORT D'ACTIVITÉ SICTOM VELAY-PILAT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2008

M. Le Maire procède à une présentation détaillée de ce rapport (communes adhérentes, secteurs et tournées des collectes, déchetteries, tri sélectif, tonnages des différentes collectes, coûts des collectes et recettes perçues de la valorisation du recyclage).

M. Le Maire informe précise que dans le courant de l'année 2008, une opération de lavage des bacs à ordures ménagères a été organisée pour un montant de 2 670,00 € (pour 546 bacs).

M. Le Maire informe que le SICTOM a commandé une étude à un cabinet concernant l'optimisation des tournées de collecte, et par conséquent une réduction des coûts.

Mlle RICHARD demande si la situation d'Aurec-sur-Loire qui monopolise beaucoup les tournées de ramassage a été modifiée.

M. Le Maire répond que cette étude devrait nous permettre d'avancer sur le dossier.

M. Le Maire fait remarquer que le tri sélectif a connu un succès grandissant, ce qui permet, en plus du geste écologique, de pérenniser les alvéoles du centre d'enfouissement technique du Combau.

M. VEROT demande où en est le projet d'utilisation d'huile comme carburant pour les véhicules du SICTOM.

M. Le Maire répond que cette solution a été abandonnée car celle-ci ne convenait pas, et précise qu'il convient plutôt de se tourner vers des éléments naturels qui sont actuellement sous-exploités (biomasse).

M. Le Maire rappelle que prochainement, une nouvelle alvéole sera construite au centre d'enfouissement technique du Combau, avec un apport d'un mètre de hauteur d'argile pour une meilleure étanchéité (soit 15 000 m² en moins pour les déchets dans l'alvéole).

M. Le Maire informe qu'une génératrice va être aussi construite pour utiliser les biogaz et les transformer en électricité.

14 – CESSION TERRAIN À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-SEMÈNE POUR LA CRÈCHE HALTE-GARDERIE « LES ENFANTS » À LA ZONE DU CHAMP DU BREUIL

M. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes « Loire Semène » dispose dans ses statuts de la compétence petite enfance jeunesse. Il expose que, dans ce cadre, une parcelle de terrain a été affectée, à la zone de Champ du Breuil, pour le Pôle Petite Enfance à Saint Just-Malmont, afin que la Communauté de Communes « Loire Semène » construise une crèche halte-garderie.

Par conséquent, M. Le Maire précise qu'il convient de procéder au transfert de propriété de la commune à la Communauté de Communes de la parcelle cadastrée section AS N° 593, d'une surface de 1 781m², et ce, à titre gratuit, comme convenu entre les 2 collectivités territoriales, lors de la mise en place du projet.

M. GRANGER demande s'il s'agit bien d'un transfert de propriété, car habituellement, il était procédé à une mise à disposition.

M. Le Maire affirme qu'il s'agit bien d'un transfert de propriété. De plus, il juge cela « légitime », étant donné que le bâtiment et le fonctionnement de cette structure est entièrement financé par Loire-Semène.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession à titre gratuit à la Communauté de Communes « Loire Semène » de la parcelle cadastrée section AS N° 593 d'une surface de 1781m² sur la zone d'aménagement du Champ du Breuil, et **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'acte à intervenir.

15 – TRANSFERT ET MISE À DISPOSITION DES AGENTS AFFECTÉS À LA BIBLIOTHEQUE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-SEMÈNE

M. Le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal, en date du 2 octobre dernier, l'assemblée délibérante avait approuvé à l'unanimité la modification des statuts et des compétences de la Communauté de Communes « Loire Semène ». Il expose que, dans le cadre de ces modifications statutaires, il a été notamment pris en compte la mise en place des actions de gestion courante et d'équipements de la lecture publique. Par conséquent, la structure municipale de la bibliothèque deviendra communautaire au 1^{er} janvier 2010.

M. Le Maire expose qu'en accord avec la Communauté de Communes, les agents affectés à la bibliothèque municipale seront transférés, ou mis à disposition selon le temps de travail à savoir :

- Mme Angélique PUY, adjoint territorial de 2^e classe,
Agent transféré sur la base de 35H00 hebdomadaire (actuellement à temps partiel 80%)
- Mme Corinne ROME, adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe,
Agent transféré sur la base de 28H00 hebdomadaire
- Mme Agnès SOLMONA, adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe
Agent mis à disposition sur la base de 4H30 par semaine, uniquement en période scolaire
- Mme Sylvie CALCAGNI, adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,
Agent mis à disposition sur la base de 2H30 par semaine au cours de l'année scolaire pour effectuer l'entretien des locaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, dans le cadre de la compétence communautaire de la lecture publique, le transfert de Mesdames PUY Angélique et ROME Corinne, agents communaux à la Communauté de Communes Loire-Semène, à compter du 1^{er} janvier 2010, et la mise à disposition de Mesdames Agnès SOLMONA et Sylvie CALCAGNI, agents communaux à la Communauté de Communes Loire-Semène, à compter du 1^{er} janvier 2010, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire d'effectuer les formalités pour la nouvelle affectation de ces agents, notamment la demande d'avis à la commission administrative paritaire du centre départemental de gestion, et signer tous les documents nécessaires.

16 – AVENANT DE TRANSFERT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ FOURNITURE ET ACQUISITION DE LIVRES ET DE C.D.

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 1^{er} août 2008, il avait été approuvé le marché à intervenir pour la fourniture et l'acquisition de livres et de CD à la bibliothèque municipale avec les prestataires suivants :

- lot 1 : livres jeunesse avec la Librairie de Paris de Saint - Etienne
- lot 2 : littérature générale pour adultes avec la Librairie de Paris de Saint - Etienne
- lot 3 : livres soldés avec La Bouquinerie d'Epinal
- lot 4 : documents sonores soldés avec La Bouquinerie d' Epinal
- lot 5 : documents sonores CD et DVD à caractère musical avec CD Mail de Cergy Pontoise

M. Le Maire précise que celui-ci a été signé pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2008.

M. Le Maire expose qu'il convient, étant donné le transfert de la bibliothèque municipale à la Communauté de Communes « Loire-Semène » au 1^{er} janvier 2010, dans le cadre de la prise de compétence de la lecture publique, d'acter par avenant le changement de la personne responsable du marché.

M. GRANGER fait remarquer qu'il conviendra de délibérer pour modifier le régisseur pour les recettes de cette structure.

M. SAMUEL précise que le Conseil Municipal n'aura pas à délibérer pour la modification du régisseur, mais pour la suppression de la régie au 31 décembre 2009. La Communauté de Communes Loire-Semène créera donc une nouvelle régie de recettes et nommera un nouveau régisseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MODIFIE** par avenant le changement de la personne responsable des marchés des lots 1-2-3-4 et 5 pour la fourniture et l'acquisition des livres et CD à la bibliothèque municipale, du fait du transfert au 1^{er} janvier 2010 de la lecture publique à la Communauté de Communes Loire-Semène et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer l'avenant à intervenir avec M. Le Président de la Communauté de Communes Loire-Semène.

17 – PRISE EN CHARGE DES LOTISSEMENTS CHANTELOUP, ST-ROCH ET LE PRÉ DU BOURG

M. Le Maire informe que les colotis des lotissements Chanteloup, Saint-Roch et le Pré du Bourg ont demandé la prise en charge dans le domaine communal des voiries, trottoirs, réseaux secs et humides et espaces verts affectés aux lotissements.

Il informe que ces lotissements ont été autorisés aux dates suivantes :

- Lotissement Chanteloup – La Garnasse, le 6 décembre 1989
- Lotissement Saint-Roch – Route de Jonzieux, le 10 janvier 1991
- Lotissement Le Pré du Bourg – Le Pécher, le 11 février 2000

M. Le Maire propose, dans le cadre de ces demandes, de définir les modalités de cession des équipements propres aux lotissements :

- l'entretien des espaces verts restera à la charge des colotis
- les plans des réseaux devront être fournis
- un passage de caméra dans les canalisations du réseau d'assainissement sera demandé aux colotis pour vérifier le bon état de fonctionnement
- si des ouvrages de maçonnerie existent, la reprise de ceux-ci ne s'effectuera que s'ils sont en bon état
- les voiries et trottoirs seront repris en bon état
- l'équipement en éclairage devra être satisfaisant (nombre suffisant de candélabres) et en état de fonctionnement

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge des lotissements Chanteloup, Saint-Roch et le Pré du Bourg, sous réserve que les modalités définies précédemment soient acceptées par les colotis.

18 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Vie Associative et Animations

- Téléthon

Mme FOULTIER rappelle que le Téléthon aura le 4 et 5 décembre prochains et précise que le programme des animations est en cours de distribution. Elle remercie toutes les associations, les écoles et les bénévoles qui se mobilisent pour la bonne cause, afin de récolter un maximum d'argent au profit de la recherche médicale, notamment à destination des enfants.

Mme FOULTIER informe que la Pizza YOYO reversera 1,00 € par pizza vendue, et que le PMU Grand Galop reversera une partie de la recette de la soirée du 5 décembre. Elle les en remercie.

- Marché de Noël

Mme FOULTIER rappelle que le Marché de Noël et le Salon du Livre seront organisés le dimanche 13 décembre 2009. Elle précise qu'une quarantaine d'exposants, ainsi que 12 écrivains sont inscrits.

Mme FOULTIER précise aussi qu'une collecte de jouets au profit d'Emmaüs sera effectuée ce jour.

- Vœux du Maire

Mme FOULTIER informe que les vœux du Maire à la population auront lieu le samedi 9 janvier 2010.

- Personnel Communal

M. FRANÇON informe que la commission a décidé de conserver l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) qui n'a pas été modifiée cette année, et précise, de plus, qu'une prime supplémentaire de 200,00 € par agent à temps plein a été octroyée. Il précise que pour l'année 2010, une étude sur les modalités de calcul de cette prime sera effectuée prochainement.

M. FRANÇON informe que le contrat aidé C.A.E. de M. David CALI qui travaille au sein des services techniques depuis 6 mois, sera reconduit pour une période de 18 mois. Il précise qu'une deuxième personne éligible à ce dispositif pourrait être embauchée prochainement, celle-ci serait reconnue handicapée et pourrait donc bénéficier d'une insertion dans le monde du travail.

Il indique que la commission a également validé l'avancement de grade de M. Armand CHEUCLE, de Mme Odile DE MOURA et M. Jean DE MOURA, qui, à compter du 1^{er} septembre 2009, passent Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

M. FRANÇON informe qu'une proposition d'aménagement de poste de travail a été faite à M. Eric TARERAT, en lien avec son handicap reconnu par la médecine du travail. Il doit donner sa réponse prochainement.

M. FRANÇON indique que la municipalité a informé Mme Sophie QUEFELEC, actuelle directrice des services techniques, que son contrat ne serait pas reconduit, non pas parce qu'elle n'a pas les compétences, mais parce qu'aujourd'hui le profil de poste du responsable des services techniques a été réévalué.

Il précise aussi que les formations effectuées par les agents, les arrêts de travail et arrêts maladie ont été étudiés.

M. FRANÇON informe enfin que M. Eric TARERAT a été nommé coordonnateur communal pour la campagne de recensement de l'année 2010. De plus, la commune recherche 9 agents recenseurs.

- Groupe de Travail « Groupement d'achats » Loire-Semène

M. FRANÇON informe que le travail de ce groupe a peu avancé. Il précise qu'il convient d'évaluer tous les moyens techniques (barrières à neige, matériels divers,...).

- Culture

Mme POURTIER rappelle que le spectacle du 24 octobre dernier « L'Alhambra » a remporté un vif succès avec une recette de 907,50 €.

Mme POURTIER informe que le spectacle de théâtre initialement prévu le 13 mars 2010 est annulé en raison de la tenue des bureaux de vote pour les élections régionales 2010.

- Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.)

- Téléthon

Mme POURTIER informe que les jeunes procéderont à une vente de porte-clés dans le cadre de l'organisation du Téléthon le samedi 5 décembre 2009, de 14 H à 17 H.

- Marché de Noël

Mme POURTIER informe les enfants participeront aussi à la décoration pour le Marché de Noël.

- Goûter Foyer Bon Séjour

Mme POURTIER informe que les enfants souhaitent offrir un goûter aux personnes âgées de la Maison de Retraite. Cela devrait avoir lieu courant janvier. Les enfants confectionneront eux-mêmes les gâteaux et ils chanteront aussi un chant de Noël.

- C.I.S.P.D.

Mme POURTIER informe qu'un forum pour les 15-25 ans sera organisé en 2010 sur le thème de la citoyenneté.

Mme POURTIER informe également que la projection du film « Un dernier pour la route » sera programmée le dimanche 6 décembre 2009, à 15H00, à St-Didier-en-Velay. Il sera suivi d'un débat sur l'alcoolisme et la dépendance.

- S.I.V.U. Télévisions Privées

Mme POURTIER précise qu'une information sera intégrée dans la prochaine trame concernant les problèmes rencontrés dernièrement par rapport à la réception des télévisions hertziennes. Elle indique que malgré plusieurs relances auprès du CSA et de TDF, la situation n'est pas encore complètement rétablie.

Elle informe enfin que la TNT (télévision numérique terrestre) devrait être accessible à tous.

M. VEROT fait remarquer concernant les téléphones mobiles que la réception est de plus en plus difficile.

M. Le Maire répond que cela vient principalement de la diminution de la puissance par rapport aux nouvelles normes.

- Urbanisme

M. DESOLME informe que l'étude des divers dossiers se poursuit, avec notamment les installations de panneaux solaires photovoltaïques.

Il précise néanmoins qu'un projet immobilier contemporain, attire l'attention de la commission afin d'étudier l'intégration de ce projet dans l'environnement.

- Travaux

M. ROUCHON informe que le mur du jardin public du Bas-Vernay a été rénové.

Il indique que des travaux d'élagage sont en cours sur les routes et dans les lotissements.

M. ROUCHON informe aussi que les peintures au sol ont été effectuées dernièrement.

Il indique que la chaufferie de Malmont a été mise en service avec quelques difficultés. Il précise aussi qu'une clôture est en cours d'installation pour la sécurisation de cet équipement.

M. ROUCHON informe enfin que les barrières à neige ont été posées et que les illuminations sont en cours d'installation.

Concernant la chaufferie de Malmont, Mme GOUYET demande la fréquence de livraison pour l'alimentation du silo à bois.

M. Le Maire répond qu'actuellement le ravitaillement se fait par camion de 7 m³, en attendant l'évacuation de la cuve de gaz enterrée, un plus gros camion pourra ensuite alimenter le silo.

Il précise aussi qu'actuellement, il y a une forte consommation de bois en raison des différents réglages effectués sur cette chaudière. Il indique que des travaux supplémentaires sont prévus prochainement afin d'optimiser le fonctionnement de cet équipement.

- Commission Petite Enfance Loire-Semène

- Centre de Loisirs Pierre Royon

Mme BONNEFOY précise que suite à baisse de fréquentation de cet établissement, et en collaboration avec la commission Enfance-Jeunesse Loire-Semène, ainsi que les responsables et bénévoles de la structure, une étude a été engagée afin d'en connaître les raisons et trouver des solutions afin de rétablir un taux d'occupation convenable.

Mme BONNEFOY informe qu'une enquête auprès des familles devrait être effectuée pour connaître les besoins. De plus, un dossier spécifique sur ce sujet devrait être présenté dans la prochaine trame.

Mme BONNEFOY précise tout de même que la fréquentation durant les vacances de la Toussaint a été convenable du fait de la mise en place de projets pédagogiques sur une semaine complète incitant les enfants à venir une semaine complète. Des projets dans ce sens vont donc être étudiés.

- Accueil des 2-3 ans pour la rentrée 2010

Suite à une rencontre avec les directeurs d'écoles et les enseignantes concernées, André ROZIAK et Nathalie BULINGE de la Communauté de Communes Loire-Semène a été organisée dernièrement sur ce sujet, Mme BONNEFOY informe que pour la rentrée 2010, les enfants ayant 2 ans révolus le jour de la rentrée seront encore accueillis dans les écoles.

Concernant la rentrée 2011, Mme BONNEFOY indique qu'à priori, les critères ne seraient plus les mêmes, et précise que la possibilité de création de jardins d'enfants a été évoquée. Il reste à définir les modalités pour la création de ces structures (lieux, dates, tarifs,...).

- Vie Scolaire

- Restaurant Scolaire

Mme BONNEFOY informe que suite à la porte ouverte de cette structure, la commission a travaillé sur la semaine du goût en organisant une journée sur le thème du miel, à St-Just et à Malmont. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé à cette journée.

- Transports Scolaires

Mme BONNEFOY informe que, suite à des incivilités opérées dans le car au départ de Malmont à destination de St-Didier-En-Velay, une mise au point a été effectuée et un lettre a été envoyé à chaque parent.

Mme BONNEFOY informe aussi qu'un élève fréquentant le transport St-Just/St-Didier a dégradé un siège par combustion. Elle indique que la famille a dédommagé le transporteur et que l'enfant a été exclu du ramassage pendant dix jours.

- Conseils d'école

Mme BONNEFOY informe que les conseils d'école des établissements saint-justaires ont eu lieu sans problème particulier et précise que celui de l'école de Malmont aura lieu dans les prochains jours.

- Diagnostic acoustique

Suite à une proposition des services de la préfecture, Mme BONNEFOY informe qu'un dossier pour une demande de diagnostic acoustique gratuit a été déposé, et précise que notre commune a été retenue (comme 9 autres communes du département). Celui-ci sera effectué dans les prochaines semaines dans les locaux du Restaurant Scolaire.

- Commission de validation des menus

Mme BONNEFOY informe que, suite aux dernières élections de parents d'élèves dans les écoles, de nouveaux parents ont intégré la commission et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie aussi leurs prédécesseurs qui ont beaucoup travaillé au sein de cette commission.

- Repas de Noël

Mme BONNEFOY informe que le menu a été choisi par la commission, le personnel encadrant, le cuisinier, et les parents d'élèves.

Elle lance ensuite un appel pour l'encadrement de ce repas qui aura lieu le jeudi 17 décembre 2009 sur trois salles.

Mme BONNEFOY informe qu'elle cherche aussi des personnes pour la préparation des sachets de papillotes pour les enfants pour le mercredi 16 décembre 2009.

Mme BONNEFOY informe que les enfants du Centre de Loisirs Pierre Royon décoreront les salles du Restaurant Scolaire.

- Spectacle de Noël

Mme BONNEFOY rappelle qu'il aura lieu le vendredi 18 décembre prochain.

Pour les maternelles, il s'agit d'un spectacle de marionnettes « Le Bijou Magique ».

Pour les primaires, ce sera les Fables de la Lafontaine « Du Renard à la Cigogne ».

Pour ce spectacle, les comédiens seront intervenus dans les écoles afin de préparer en amont la représentation.

Concernant les élèves de Malmont, Mme BONNEFOY informe qu'un transport en car sera organisé. Pendant qu'un groupe sera au spectacle, le second ira à la bibliothèque municipale, et inversement. De plus, un livre leur sera prêté pendant les vacances de Noël.

- C.C.A.S.

Mme DIGONNET informe que le C.C.A.S. s'est réunie dernièrement pour l'élaboration du budget 2010. Il a aussi été question de la préparation du repas offert aux personnes âgées de plus de 70 ans qui aura lieu le lundi 12 avril 2010. Une consultation a été lancée auprès des traiteurs locaux.

Mme DIGONNET informe aussi qu'une collecte au bénéfice de la banque alimentaire aura lieu les 27 et 28 novembre 2009 au Petit Casino et à carrefour Market. Elle précise que la commune prêtera le Master Renault pour l'acheminement des denrées à Sainte-Sigolène.

Mme DIGONNET informe enfin que le Syndicat de Eaux de la Semène a mis en place une nouvelle procédure pour le recouvrement des factures d'eau impayées avant une coupure d'alimentation. Une liste a été fournie au C.C.A.S. qui a écrit à ces personnes pour les inviter soit à régler la facture au comptant, soit à contacter la trésorerie pour bénéficier d'un échelonnement, soit à contacter l'assistante sociale pour une demande d'aide.

- Communication

M. TOURNON informe que la commission s'est réunie dernièrement pour l'élaboration du budget 2010.

Il remercie tous les membres de la commission suite à un article paru dans la Gazette et dans lequel il avait été omis de remercier les membres de la commission.

M. TOURNON précise que la prochaine trame devrait sortir en janvier 2010. De plus, il informe que la Communauté de Communes Loire-Semène va désormais intégrer ce bulletin municipal sur quelques pages pour préciser ce que Loire-Semène fait sur notre commune. Il précise que le coût d'impression et de distribution sera intégralement pris en charge par Loire-Semène au prorata du nombre de pages intégrées.

- Multimédia

M. TOURNON informe que le réseau informatique de l'école de Malmont fonctionne désormais correctement.

Concernant les contrats téléphoniques des services municipaux, M. TOURNON informe que la commune vient de s'engager auprès de l'opérateur SFR, en lieu et place d'Orange pour les téléphonies fixe et mobile, ainsi que pour internet. Cette modification devrait générer un économie de 1 500,00 € minimum à l'année.

Concernant les contrats des photocopieurs, M. TOURNON informe que des propositions de prestataires sont encore en attente car les demandes ont été modifiée en cours d'étude du dossier. Il informe aussi qu'un litige avec le prestataire RISO France subsiste concernant des copies que nous avons réglé à tort, car celle-ci auraient dues être offertes conformément au contrat initial. Une rencontre devrait être organisée prochainement avec les responsables de cette société.

- Commission Culture et Communication Loire-Semène

M. TOURNON informe que la commission souhaite mettre en place des actions symboliques pour l'année 2010, avec notamment :

- intervention d'un musicien intervenant en milieu scolaire à partir de la prochaine rentrée scolaire
- étude de la mise en place des écoles de musique sur le territoire
- saison culturelle avec un événement culturel par commune
- mise en place d'actions dans les bibliothèques (formation personnel, fourniture de livres pour les communes ne bénéficiant pas de ce service)

- Syndicat des Eaux de la Semène

M. Le maire informe que des travaux ont débuté, allant de la Pomardière jusqu'à La Cour, via les carrières, pour l'alimentation en eau potable.

- Commission Vie Quotidienne et Moyens

M. Le Maire informe que les travaux de réfection de la chaussée des Z.A. La Garnasse-La Font du Loup avec marquage au sol sont terminés. De même, le marquage au sol a été effectué du rond-point des Grangers en direction du bourg.

- Ligne à haute tension

M. Le Maire informe qu'il a rencontré le responsable de la société RTE, en charge des travaux pour le doublement de cette ligne qui doit atteindre 450 000 Volts d'ici 2014. Il précise qu'il a fait part de ses inquiétudes et interrogations sur le sujet.

M. Le Maire précise qu'il convient de mener une réflexion approfondie sur ce sujet en étudiant toutes les possibilités, y compris la déviation du tracé, car c'est un investissement sur plusieurs décennies. Il indique que les maires des trois communes concernées par ce tracé (La Séauve, Saint-Didier et Saint-Just) ont une position commune sur le sujet, soit la construction d'une nouvelle aillères de 450 000 volts et le démantèlement de la ligne actuelle., ce qui semble le plus judicieux.

M. Le Maire précise aussi qu'une association s'est créée pour la défense des usagers pour lesquels cette ligne cause ou pourrait causer des nuisances.

19 – QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population 2010

M. Le Maire informe que la collecte des informations aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010 et rappelle que M. Eric TARERAT est chargé de la coordination. Il indique aussi que 9 agents recenseurs seront recrutés. Pour cela, un appel à candidatures est désormais lancé.

M. FRANÇON précise qu'une journée de formation pour les agents recenseurs sera organisée d'ici là.

- Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

M. Le Maire propose de modifier la composition de la commission d'appel d'offres en remplaçant en qualité de titulaire Mme Maguy FOULTIER par M. Jacques ROUCHON.

M. GRANGER demande, pour des questions de légalité, si M. ROUCHON avait élargé le document lors de la dernière commission d'appel d'offres.

M. Le Maire répond par la négative en précisant que M. ROUCHON y était en qualité d'auditeur.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, cette modification.

- **Subvention classe piscine école maternelle publique**

M. Le Maire propose d'allouer une subvention de 2,00 € par élève à l'école maternelle publique, dans le cadre de l'organisation d'une classe piscine, pour un montant total de 60,00 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, cette subvention.

- **Jugement Tribunal Administratif Affaire Vialleton Jean-Claude**

M. Le Maire informe que M. Jean-Claude VIALLETON, qui avait intenté une action en justice contre la commune pour l'annulation de la délibération du Conseil Municipal approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme, a été débouté par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Il précise que M. VIALLETON a été condamné à verser à la Commune une somme de 1 000,00 €.

- **Location appartement ancienne conciergerie Complexe Sportif**

M. Le Maire informe que cet appartement va de nouveau être loué à compter du 1^{er} décembre 2009 pour un loyer mensuel de 628,69 €.

- **Invitations**

M. Le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux sont invités à la cérémonie de la Sainte-Barbe qui aura lieu le dimanche 6 décembre 2009.

De même, il invite les élus à participer à l'esprit de solidarité qu'est le Téléthon.

Enfin, il invite les conseillers municipaux à visiter aussi le Marché de Noël.

- **Barrage des Plats**

M. VEROT demande où en est le dossier de réfection du barrage des Plats, suite à un article paru dernièrement dans la presse.

M. Le Maire répond que le dossier est en cours, mais précise qu'il n'est pas finalisé.

M. GRANGER demande quelles sont les actions menées.

M. Le Maire répond que le Syndicat de Eaux de la Semène souhaite vivement intégrer le Syndicat de Barrages, mais précise qu'il est difficile de se faire une place. Il demande donc un petit peu de patience.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21H45.

| | | | |
|-------------------------------|--|-----------------------------|--|
| Frédéric GIRODET | | Pascale MONTCOUDIOL | |
| Maguy FOULTIER | | Maryline MOUNIER | |
| Thierry DESOLME | | Joan MILLEVILLE | |
| Christine BONNEFOY | | Christelle FOURNIER | |
| Jacques ROUCHON | | Bruno SABATIER | |
| Muriel DIGONNET | | B.-Christian GRANGER | |
| Patrice FRANÇON | | Stéphanie ADMARD | |
| Dominique POURTIER | | Bernard ROUCHON | |
| Robert TOURNON | | Eric VÉROT | |
| Céline TARDY | | Emmanuèle JACOB | |
| Alain MONDON | | Fabienne RICHARD | |
| Romain FOURNEL | | Christine GOUYET | |
| M.-Françoise SOUBEYRAN | | Jean-Paul FOURETS | |
| Patrick BRUYÈRE | | | |